

Comités de concertation utilisateurs et bureaux d'enregistrement



Compte-rendu du 29 novembre 2020

SOMMAIRE

1. Présents à distance.....	3
2. Ordre du jour.....	4
3. Actualités.....	5
3.1. Points d'actualité.....	5
3.2. Les tendances du marché des noms de domaine.....	5
4. Compte-rendu – sujets mis à la concertation avec les comités.....	6
4.1. Les packs TPE recommandés par le .fr	6
4.2. Simplification du calcul des dates d'expiration suite à une opération.....	11
4.3. Divers hors ordre du jour :.....	13

1. Présents à distance

Utilisateurs

10 personnes représentant 10 membres du collège

- **BACHOLLET Sébastien représentant ISOC France**
- **BACHOLLET-JOLY Anne-Marie représentant l'Association e-seniors**
- **BOUTIGNON Antoine**
- **CHELLY David**
- **COFFRE Adrien**
- **LOUIS Benjamin**
- **PAWLAK Nicolas**
- **PORTENEUVE Elisabeth**
- **PRET Charline représentant NOVAGRAFF**
- **RICHARD Jean-Benoît**
- **RIVIERE Laurence représentant ICOSA**

Bureaux d'enregistrement

14 personnes représentant 12 membres du collège

- **CALLOCH Antoine représentant OVHCloud**
- **DESTENAVE Sylvie représentant ORDIPAT**
- **DULAC Bernard représentant DATAXY**
- **FRANCK Philippe représentant DOMAINIUM**
- **FRANQUINET Arnaud représentant GANDI**
- **GUILLEMAUT Frédéric représentant SAFEBRANDS**
- **HAUSS Patrick représentant CSC**
- **JEAN-GILLES Sophie représentant OBS**
- **JUNG Scott représentant NORDNET**
- **KIELAR Malgorzata représentant OVHCloud**
- **KORN Jennifer représentant ORDIPAT**
- **LANTONNET Eric représentant NAMEBAY**
- **POISSON Lucie représentant IONOS 1&1**
- **SOYER Sylvie représentant NAMESHIELD**

Invité

- **OUMTANAGA Souleymane, représentant du collège international**

Afnic

- **BONIS Pierre, Directeur général**
- **CANAC Sophie, Responsable gouvernance associative**
- **DAMILAVILLE Loïc, Responsable des études marketing**
- **GEORGE LINE Marianne, Directrice juridique et politiques de registre**
- **MASSÉ Régis, Directeur des systèmes d'information**
- **NAVAILLES Virginie, Responsable communication**
- **RAVASSE Lucile, Responsable Marketing**
- **TURBAT Emilie, Directrice marketing et commercial**
- **VIGREUX Mickael, Responsable Commerciale**

2. Ordre du jour

Points d'actualité

Présentation des sujets mis à la concertation avec les comités

1. Les packs TP recommandés par le .fr
2. Simplification du calcul des dates d'expiration suite à une opération

Comités de concertation séparés

Restitution des comités de concertation

Préambule

Pierre Bonis souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur participation à distance rendue obligatoire par le contexte sanitaire. Il rappelle l'ordre du jour des comités de concertation et que ceux-ci seront suivis d'un comité de concertation extraordinaire qui clôturera le cycle Forum Afnic pour un internet de confiance lancé cette année par l'Afnic.

Les administrateurs élus Sébastien Bachollet et Benjamin Louis pour le collège utilisateurs et Arnaud Franquinet et Frédéric Guillemaut pour le collège Bureaux d'enregistrement la bienvenue aux membres et commentent les points mis à la concertation.

3. Actualités

3.1. Points d'actualité

Pierre Bonis indique que le confinement n'a pas d'impact sur les activités de l'Afnic, des maintenances dans la data center réalisées normalement par les prestataires et pilotées par l'Afnic. La dynamique collective est plus compliquée à distance, tout le monde est en télétravail avec possibilité de passer au bureau quand c'est utile.

La promotion du .fr est riche sur la fin d'année avec la campagne audiovisuelle de sponsoring du .fr qui est une campagne pure de notoriété.

L'Afnic s'intègre dans le dispositif de la transformation numérique dans le cadre du plan de relance, notamment à travers un travail avec le ministre des TPE M. Alain Griset. Un consortium composé de Cinov Numérique, Neocamino et l'Afnic font des propositions au ministère, la DGE, BPI France pour la mise en œuvre de formations/actions. On peut s'attendre à ce que l'Etat face à un appel à proposition de formateurs / accompagnateurs des TPE/PME.

L'Afnic est présente à l'international : Ican 69 et IGF.

Le Conseil scientifique de l'Afnic a mis en place un atelier DoH, assimilable à du transfert de compétence très technique, qui a été bien accueilli.

3.2. Les tendances du marché des noms de domaine

Loïc présente les tendances du marché noms de domaine.

4. Compte-rendu – sujets mis à la concertation avec les comités

4.1. Les packs TPE recommandés par le .fr

Emilie Turbat présente les packs qui s'inscrivent dans un contexte de pack minimum avec des services évolutifs possibles.

Objectifs des packs TPE

- Proposer aux entreprises françaises, TPE, artisans, petits commerçants et libéraux qui ont plus que jamais besoin de passer au numérique des **offres simples, durables, sécurisées et peu onéreuses** permettant une accession facilitée à la présence en ligne.
- Permettre aux TPE **d'identifier facilement ces offres** adaptées à leurs besoins.
- **Associer le réseau de bureaux d'enregistrement** et leurs revendeurs à cette initiative.

=> Contribuer ensemble à une transformation numérique vertueuse des petites entreprises françaises dans cette période de crise et dans la durée.

Pour cela l'Afnic a défini des critères correspondant à des minima requis pour les fonctionnalités et performances techniques des packs ainsi que des tarifs mensuels maximum.

Ces critères sont diffusés auprès des bureaux d'enregistrement pour qu'ils puissent proposer l'intégration d'offres correspondantes dans le dispositif.

Les packs définis

- Trois packs ont été définis pour le lancement du dispositif :
 - Le pack email professionnel
 - Le pack site vitrine
 - Le pack site ecommerce
- Nous prévoyons l'ajout d'un quatrième pack qui pourrait s'intituler le pack accompagnement web qui comprendrait un pack site internet avec de l'accompagnement par un expert

Les critères retenus pour le pack email professionnel

Les packs email professionnel ne sont pas forcément nécessaires si on possède un pack site internet car celui-ci inclut une adresse email professionnelle.

Les packs email professionnel doivent a minima respecter les critères suivants et inclure :

- Un nom de domaine en .fr, avec titularité au client final
- Au moins 2 adresses email
- Un stockage des emails de 2 Go minimum
- Une interface webmail sécurisée (https) et sans publicité
- Fonctionnalités de signature html et réponse automatique d'absence
- Antivirus et antispam, avec mises à jour automatiques et incluses
- Un tutoriel en français de paramétrage sur les principales messageries du marché sur PC, tablettes et téléphones mobiles.
- Un support en langue française disponible par email, tchat et téléphone en heures et jours ouvrés
- Une garantie de protection des données personnelles en conformité avec le RGPD
- Un tarif de 5 € HT/mois maximum

Ces minimas doivent s'inscrire dans le cadre d'une offre évolutive comportant des options payantes additionnelles.

Les critères retenus pour le pack site vitrine

Les packs site vitrine doivent a minima respecter les critères suivants et inclure :

- Un nom de domaine en .fr, avec titularité au client final
- Un CMS sans installation (mode SAAS) avec des templates utilisables en WYSIWYG, dont un template de mentions légales
- Au moins deux templates disponibles responsives par défaut
- La possibilité de créer au moins trois pages et d'en actualiser soi-même les contenus régulièrement
- Un service automatisé d'aide au référencement des pages créées
- Un hébergement de 50 Mo minimum
- Au moins une adresse email professionnelle avec minimum 2 Go de stockage des emails
- Un support en langue française disponible par email, tchat et téléphone en heures et jours ouvrés
- Les mises à jour nécessaires au CMS et à la sécurité de l'hébergement
- Une garantie de protection des données personnelles en conformité avec le RGPD
- Un tarif de 20 € HT/mois maximum

Ces minimas doivent s'inscrire dans le cadre d'une offre évolutive comportant des options payantes additionnelles*.

* Exemple d'offres additionnelles minimum (à mettre en note de bas de page)

- o Nombre de pages illimité
- o Un certificat SSL
- o Une fonctionnalité de formulaire de contact
- o Une fonctionnalité de blog
- o Un hébergement de 50 Go minimum
- o Trafic illimité

Hébergement avec journalisation des sauvegardes

Les critères retenus pour le pack site ecommerce

Les packs site ecommerce doivent a minima respecter les critères suivants et inclure :

- Un nom de domaine en .fr, avec titularité au client final
- Un CMS sans installation (mode SAAS) avec des templates utilisables en WYSIWYG, dont un template de mentions légales et CGV et des templates de catalogue produits
- Au moins deux templates disponibles responsives par défaut
- La possibilité de créer un nombre de pages de catalogue produits illimité et d'en actualiser soi-même les contenus régulièrement
- Un service automatisé d'aide au référencement des pages créées
- Une fonctionnalité de cart
- Une fonctionnalité (de plug avec une solution) de paiement en ligne
- Une fonctionnalité de promotion (codes promo, codes de réduction)
- Une fonctionnalité d'impression de factures
- Une fonctionnalité (de plug avec une solution) de livraison (impression d'étiquettes d'expédition, suivi des colis en connexion avec des applications d'expédition...)
- Une fonctionnalité de formulaire de contact
- Un hébergement de 50 Go minimum avec journalisation des sauvegardes
- Trafic illimité
- Un certificat SSL
- Au moins deux adresses email professionnelles avec minimum 2 Go de stockage des emails
- Un accompagnement personnalisé en langue française pour la mise en œuvre
- Un support en langue française disponible par email, tchat et téléphone en heures et jours ouvrés
- Les mises à jour nécessaires au CMS et à la sécurité de l'hébergement
- Une garantie de protection des données personnelles en conformité avec le RGPD
- Un tarif de 100 € HT/mois maximum

Ces minimas doivent s'inscrire dans le cadre d'une offre évolutive comportant des options payantes additionnelles.

Où en sommes-nous ?

- Les signatures de lettres d'engagement sont en cours avec les bureaux d'enregistrement et leurs revendeurs souhaitant participer.
- Un logo a été créé ainsi qu'un kit de communication
- Une nouvelle page de présentation des offres recommandées est en cours de développement sur le site Réussir en .fr
- Un communiqué de presse est en préparation pour appuyer le lancement de l'initiative



Pour votre présence en ligne, simplifiez-vous la vie avec les **offres recommandées** par **les expert du .fr**

Vous souhaitez vous lancer sur internet avec votre propre nom de domaine, avoir une adresse e-mail rien qu'à vous, créer un site internet ou un site e-commerce ? Difficile de s'y retrouver parmi toutes les offres proposées sur le web... suivez le guide !

[> J'Y VAIS](#)

<https://www.afnic.fr/fr/l-afnic-en-bref/actualites/actualites-generales/12383/show/je-passe-au-numerique-l-initiative-de-l-afnic-pour-les-tpe-pme.html>

Les engagements des parties

Le bureau d'enregistrement ou son revendeur :

- Compléter et retourner à l'Afnic le tableau des minima requis de l'offre
- Fournir à l'Afnic : le logo de la société et un lien vers la page de l'offre recommandée.
- Afficher le logo « Je passe au numérique » indiquant que l'offre est recommandée par le .fr sur la page de son offre, sur son site web
- Utiliser le kit visuel de l'Afnic pour mettre en avant son offre et le .fr sur sa page
- Informer sur ses supports de communication (réseaux sociaux, newsletters, page d'accueil du site web, etc.) de la validation de l'offre par réussir-en.fr
- Informer sans délai l'Afnic en cas de modification ou suppression de l'offre
- Partager à l'Afnic trimestriellement le nombre de visites et ventes provenant de réussir-en.fr

L'Afnic :

- Etudier l'offre du candidat et vérifier qu'elle répond aux minima requis
- Afficher le logo du partenaire dans la liste et renvoyer vers la page de l'offre retenue
- Fournir au partenaire le logo « Je passe au numérique » à afficher pour son offre ainsi qu'un ensemble de visuels visant à promouvoir la recommandation de l'offre par le .fr
- Relayer sur ses réseaux sociaux l'arrivée du nouveau partenaire et en particulier de son offre
- Mettre à jour le lien vers la page en cas de demande du partenaire
- Informer le partenaire en cas de projet de modification et/ou de changement des minima requis
- Fournir annuellement au partenaire des résultats globaux de performance sur réussir-en.fr
- Mode SAAS privilégié car choix marketing pour toucher la cible qui n'y connaît rien. Proposition sur simplicité.

Concertation des membres :

1. Que pensez-vous de cette initiative d'offres recommandées pour les TPE et de la façon dont nous l'avons orchestrée depuis notre dernier CCUBE ?
2. Pensez-vous que ces packs doivent constituer des leviers pour que les BE élaborent des offres à destination des TPE ou doivent-ils être réalignés en fonction des retours des BE ?

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- *L'Afnic n'a pas souhaité être directive sur le sujet de la solution de paiement en ligne*
- *L'Afnic a identifié, à date, 6 partenaires pour le pack email professionnel, 6 pour le pack site vitrine et 7 pour le pack site ecommerce*

4.1.1. Restitution des comités

4.1.1.a/ Bureaux d'enregistrement

- Les bureaux d'enregistrement trouvent l'idée bonne, ils suggèrent une communication en amont plus poussée. Et plus grande équité pour l'accès à cette offre.
- Pourquoi que du SAAS ou plus tard est-ce que ceux qui installent leur CMS pourrait être envisager ?
- Souhait de connaître plus en détail le plan marketing de l'Afnic : dates, etc
- Par rapport au 4^{ème} pack abordé, quel serait le support des experts ? Du support ou du conseil en amont ?

L'Afnic répond qu'elle a privilégié le mode SAAS, c'est un choix marketing pour toucher la cible qui n'y connaît rien. Une proposition basée sur la simplicité.

4.1.1.b/ Utilisateurs

- Les utilisateurs notent que la digitalisation est dans l'ère du temps, soutenue de partout y compris de l'Etat.
- Sur le pack mail : il faut avoir quelque chose de simple sans aller sur des interfaces compliquées surtout pour de l'intégration des mails dans les applis classiques.
- Pack e-commerce ou site vitrine : il faudra pouvoir sortir de la solution pour être évolutif en fonction des besoins des TPE/PME -> éviter les conditions qui bloquent trop longtemps.
- Intérêt fort sur l'accompagnement (avec de l'être humain derrière). Les TPE sont conscientes qu'il faut digitaliser mais pas habiles avec ces choses-là.
- Etendre les packs aux familles, particuliers, associations.

- Ajouter des solutions d' emailing dans les packs ou sous forme d'options avec des conditions prédéfinies.
- Les retours des bureaux d'enregistrement doivent être intégrés que ce soit des gros ou petits bureaux d'enregistrement
- Pourquoi pas un pack tout fait avec quelques infos de personnalisation et tout se lance automatiquement.

L'Afnic répond que les packs TPE doivent correspondre aux besoins des associations, c'est uniquement une question de marketing.

4.2. Simplification du calcul des dates d'expiration suite à une opération

Lucile Ravasse présente l'évolution proposée pour le .fr dans le calcul des dates d'expiration à la suite d'une opération.

La situation actuelle :

Le calcul est hérité du système avant le multi-année basé sur la date des opérations.

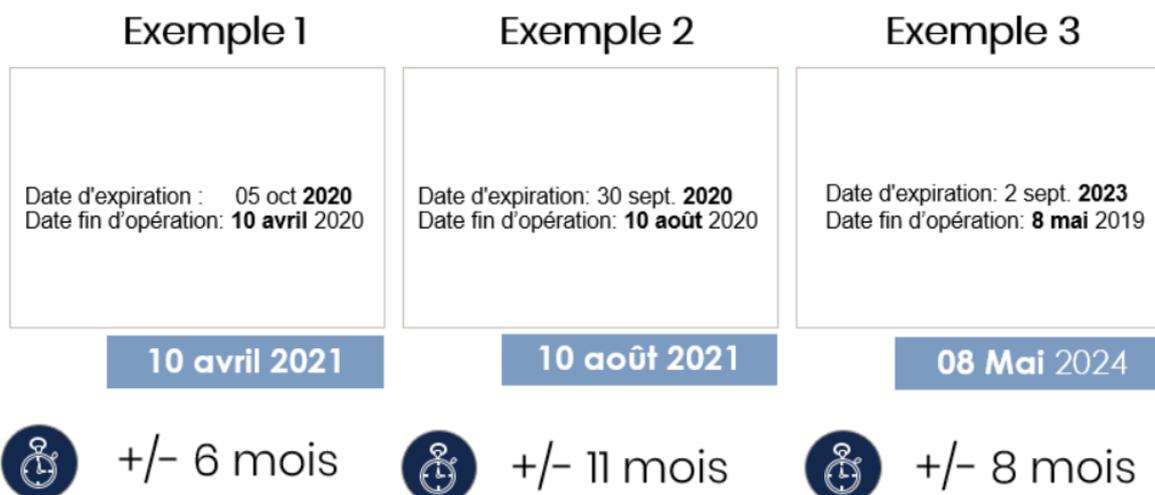
- La nouvelle date d'expiration suite à une opération :
- La date de l'opération (jour + mois)

L'année de l'expiration du nom de domaine

La moyenne constatée de la durée de prolongation de vie de nom de domaine suite à une opération est de 8 mois.

Les feedbacks des bureaux d'enregistrement et des titulaires montrent que c'est perçu comme complexe.

Quelques exemples concrets de calcul de la date d'expiration suite à une opération :



Proposition de simplification des calculs des dates d'expiration suite à une opération

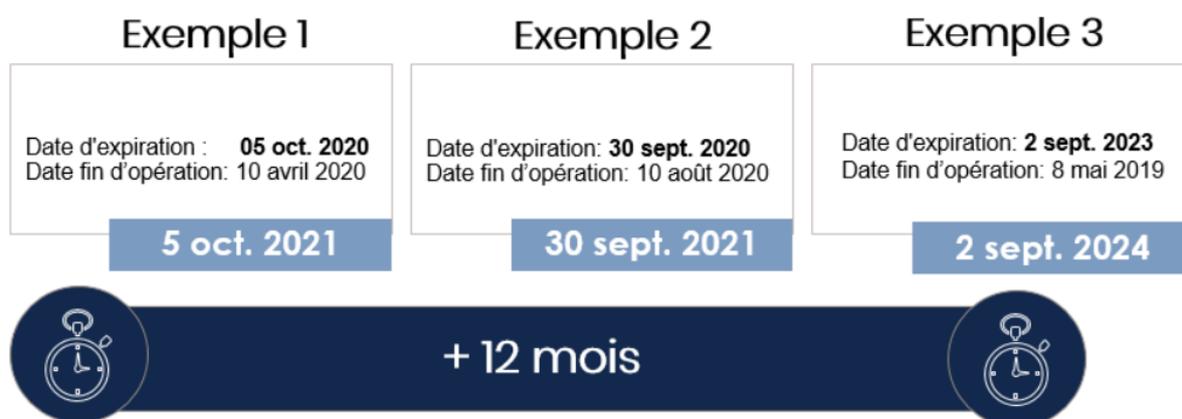
Une opération (restore, transfert, recover) effectuée sur un nom de domaine, **prolonge de 12 mois** sa date d'expiration quelle que soit la date où est effectuée l'opération.

⇒ **Une seule date à retenir, la période de renouvellement est toujours la même**

Bénéfices en faveur des bureaux d'enregistrements et des titulaires

⇒ **La simplicité avec une prolongation de la date d'expiration de 12 mois quelle que soit la date où l'opération effectuée.**

Quelques exemples concrets du nouveau calcul de la date d'expiration suite à une opération :



Concertation des membres :

- Cette proposition vise à **simplifier** le mode de calcul des dates d'expiration pour le .fr
- Elle fait **bénéficier** aux bureaux d'enregistrement et à leurs titulaires d'une **prolongation constante de 12 mois** pour toute opération. (restore, recover, transfert)

Que pensez-vous de cette proposition?

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- *Ces modifications n'entraînent aucun changement de la charte de nommage, les politiques de registre ne sont pas touchées.*
- *La mise en œuvre se fera au moment de la bascule du .fr dans le nouveau SRS (Avenir)*
- *Sur la question de la répercussion financière sur le titulaire (acheteur final), l'Afnic estime que le titulaire devrait en bénéficier mécaniquement de façon assez transparente.*

4.2.1. Restitution des comités

4.2.1.a/Bureaux d'enregistrement

- Cette évolution est positive pour 80% des bureaux d'enregistrement.
- Cela pourra avoir un impact financier pour les détaillants, mais c'est bien d'aller vers cette standardisation.
- La question se pose sur les périodes de grâce après renouvellement ?

Sur ce dernier point l'Afnic indique qu'elle va étudier l'impact sur la période de grâce.

4.2.1.b/Utilisateurs

- Les utilisateurs font consensus pour dire que c'est une très bonne chose car c'est une simplification.
- Comment cela se passera si nom de domaine est pris sur 10 ans et transféré, alors nom détenu sur 11 ans ce qui doit être bloqué techniquement ?
- Quels sont les risques pour les petits bureaux d'enregistrement que ça ne suive pas et un accompagnement par l'Afnic pour éviter les désagréments pour les utilisateurs ?
- Quel impact financier pour l'Afnic ?
- Il est important d'aligner les dates des services associés aux noms de domaine. Quel impact pour le titulaire vis-à-vis de son bureau d'enregistrement ?

L'Afnic répond que l'impact financier de ce changement de dates est d'environ 40 à 50 k€ sur une année. C'est d'ailleurs plus du décalage de trésorerie tant que les noms de domaine ne sont pas supprimés.

4.3. Divers hors ordre du jour :

4.3.1.a/Bureaux d'enregistrement

Il faudrait que l'Afnic partage avec les bureaux d'enregistrement la roadmap Avenir et des fonctionnalités pour pouvoir se préparer avec les développeurs des bureaux d'enregistrement : monter un groupe de travail (pour aller vers une plus grande standardisation de certains processus)

L'Afnic répond que la standardisation, au sens du standard IETF est bien prise en compte. Si la standardisation correspond au « BE accrédité Iann » alors ce n'est pas un standard pour le .fr (comme pour les autres ccTLDs).

La question porte plus sur l'automatisation que sur la standardisation.

L'Afnic rappelle qu'elle a organisé le recueil des besoins dans les focus group au début du projet. Si les fonctionnalités visées sont hors de la liste actuelle, elles ne pourront probablement pas être intégrées pour la bascule mais les intégrations seront plus faciles et plus rapides après.

Lauréats de la Fondation qui n'ont pas de .fr : comment on leur dit d'en prendre un ?

Ce sujet est bien connu par l'Afnic et la Fondation, mais le choix se fait sur les projets et pas sur leur nom de domaine. Un accompagnement au numérique s'organise pour les porteurs de projets s'ils n'ont pas encore de site web. Y compris à travers des initiatives de bureaux d'enregistrement.

Communiquer bien en amont avec les bureaux d'enregistrement quand l'Afnic fait des campagnes TV pour pouvoir coordonner les efforts.

L'Afnic a mené une campagne TV exceptionnelle, il n'est pas dit que cela se renouvellera régulièrement. L'Afnic fera mieux la prochaine fois pour optimiser ces démarches au bénéfice de tous.

L'annuaire des bureaux d'enregistrement sur le site afnic.fr est à refaire.

L'Afnic répond que c'est bien pris en compte et que cela sera visible dans le nouveau site qui va sortir début 2021.

4.3.1.b/Utilisateurs

Il serait bien de pouvoir organiser un comité de concertation avec les 3 collèges de l'association, en 100% à distance, sur des sujets comme Avenir ou la composition de l'association par exemple.

L'Afnic répond que la participation du collège international ne serait effectivement possible que dans le cas du 100% à distance.

Le Directeur général remercie les membres pour leur participation et leur implication dans l'association.